



Droits de successions de ma mère

Par **martie**, le **07/02/2009** à **12:27**

mon oncle est décédé, et il était (enfin on pensait) divorcé, hors mon ex tante qui a quitté le domicile conjugal depuis 27 ans, qui a eu une fille, est heritiere de mon oncle, le bien est issu de la famille de mon oncle et ils n'ont eu aucun investissement ensemble. le notaire lors des premières transactions, lorsque mon oncle vivait, a noté sur les actes "séparés judiciairement". Comment les notaires et où prennent ils les identités des personnes ?

merci de me répondre